

COMMISSION PERMANENTE

REUNION DU 1ER JUIN 2022

RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

**CONVENTION DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT
AVEC LE BUREAU DE RECHERCHES GÉOLOGIQUES ET
MINIÈRES (BRGM) RELATIVE À LA DÉFINITION
D'INDICATEURS PIÉZOMÉTRIQUES SUR LE BASSIN DE
CORSE POUR LA GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU
SOUTERRAINE - PHASE 2**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission du Développement Economique, du Numérique, de
l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement

Commission des Finances et de la Fiscalité

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

L'Assemblée de Corse a pris acte par délibération du 26 octobre 2018 du Plan de Bassin d'Adaptation au Changement Climatique (PBACC) dans le domaine de l'eau, adopté par le Comité de Bassin, Conca di Corsica le 24 septembre 2018.

La mise en œuvre de ce plan implique certaines études transversales pouvant être portées par notre Collectivité. À ce titre, le programme 3225 - Mise en œuvre du SDAGE et du PBACC - a été créé et une enveloppe de 100 000 € inscrite en autorisations d'engagement (AE) au titre du budget primitif du présent exercice.

Un des enjeux traités par le PBACC concerne la gestion quantitative de la ressource en eau et prévoit notamment (mesure A.1 du PBACC) de préserver la ressource exploitée en nappes alluviales. L'amélioration de l'exploitation de ces ressources en eau souterraine impose de bien connaître ces aquifères afin d'assurer une gestion durable des prélèvements auxquels ils sont soumis.

Dix nappes alluviales ont déjà fait l'objet prioritairement de définition de niveaux piézométriques de référence dans le cadre d'un partenariat BRGM/OEC. Il s'agit des bassins versants suivants : le Luri, le Golu, le Fium'Orbu, la Sulinzara, le Baracci, la Figarella, le Reginu, le Bivincu et le Fangu.

Ces seuils piézométriques sont destinés à servir de base à la définition d'une gestion quantitative de la ressource, notamment en période d'étiage, ainsi qu'à évaluer et à anticiper les effets du changement climatique. L'objectif est dans un premier temps de définir sur la période d'étiage des niveaux piézométriques de référence pour chacun des aquifères étudiés, mais aussi d'évaluer des volumes prélevables d'étiage sur ces nappes.

Ces éléments sont également nécessaires à l'élaboration des projets de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE) dont notre Collectivité porte l'animation sur les territoires.

En complément de cette première phase, il serait souhaitable que 7 autres nappes puissent être étudiées, ce qui permettrait de disposer d'indicateurs de gestion sur un total de 17 entités hydrogéologiques, les plus pertinentes du bassin.

La convention avec le BRGM de recherche et développement partagés, annexée au présent rapport, permettra d'établir les niveaux piézométriques de référence pour les sept nappes alluviales concernant les bassins versants suivants : le Tarcu, le Rizzanese, le Taravu, le Liamone, le Chiuni, l'Ostriconi et l'Alisu.

Le coût total de l'étude est de 100 000 € HT avec une participation du BRGM de 20 000 € et de la Collectivité de Corse de 80 000 € HT, (soit 96 000 € TTC).

Il convient de préciser que les contrats de recherche et développement sont exclus du champ des dispositions du Code de la commande publique. En effet, compte tenu du fait que les parties signataires cofinancent le programme et que la propriété des résultats issus de celui-ci est partagée entre elles, la convention n'est pas soumise à l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, tout comme le prévoient les dispositions de son article 14-3.

Dans ces conditions, je vous propose d'approuver l'engagement de la convention avec le BRGM ci-annexée, et vous demande de bien vouloir m'autoriser à la signer dans les meilleurs délais.

Par ailleurs, cette opération est éligible (taux de subvention maximum de 70 % sur le montant HT) au 11^{ème} programme d'intervention de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée et Corse, à laquelle j'adresserai la demande de financement correspondante.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.